



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20220614-DEL-2022-06-44-DE
Date de télétransmission : 16/06/2022
Date de réception préfecture : 16/06/2022

En exercice : 29
Présent(s) : 21
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Votants : 29
Date de convocation : 07 juin 2022

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 juin 2022

Délibération n° DEL.2022-06-44

Centre de loisirs – Tarifs des camps été 2022

Le 14 juin 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présent(s) : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MANIVERT Sonia. MERCIER Martine. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : CLOSTRE Jacques à MONDON Josiane. DUPLAIX Nathalie à DESROCHES Gilles. GAUTRON Marina à LECLERC Stéphanie. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à BAUDOUIN Marie-Christine. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. MIGNON Brigitte à AILLOT Sonia.

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric

Rapporteur : Gaëlle FLEURIER-LEFORT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'animation et de tarification des activités du centre de loisirs de l'été 2022,

Considérant qu'il convient d'assurer un meilleur accès au service public dans le respect du principe d'égalité d'accès et du principe d'égalité devant les charges publiques,

Considérant la volonté de soutenir l'épanouissement de l'enfant et le pouvoir d'achat des ménages,

Considérant que la commune a établi une grille tarifaire en prenant en compte les quotients familiaux,

Le rapport de Gaëlle FLEURIER-LEFORT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la grille de tarification proposée ci-annexée,
- **DÉCIDE** que le plein tarif sera appliqué pour les enfants issus des communes hors convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Éric LE PAVOIX



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>

ACTIVITES	Tarif des Prestations				Capacité maximum d'enfants	Prix de revient de l'activité par enfant	TARIF DEMANDE SAINT GERMAIN DU PUY				TARIF EXT		
	Durée	Camping	Transport	Aliment.			Activités	CAF FATL		QF < à 620		621 < QF < 1420	QF > à 1420
								<400	>400				
CAMPS ETE 2022													
Camping à Goule 3 - 7 ans	2 jours	150,00	400,00	150,00	0,00	25	28,00	2,80	4,20	8,40	14,00	22,40	28,00
Camping à Goule 8 ans et +	4 jours	260,00	400,00	250,00	192,00	25	44,08	4,41	6,61	13,22	22,04	35,26	44,08
Camping en auberge de jeunesse à Chamonix	4 jours	1640,00	850,00	225,00	0,00	15	181,00	18,10	27,15	54,30	90,50	144,80	181,00
Camping en auberge de jeunesse à La Rochelle	4 jours	1230,00	690,00	225,00	427,00	15	171,47	17,15	25,72	51,44	85,73	137,17	171,47

Quotient Familial < à 620 : la municipalité prend à sa charge 70 % du prix de revient et il reste 30 % à la charge de la famille
 Quotient Familial entre 621 et 1420 : la municipalité prend à sa charge 50 % du prix de revient et il reste 50 % à la charge de la famille
 Quotient Familial > à 1420 : la municipalité prend à sa charge 20 % du prix de revient et il reste 80 % à la charge de la famille